

ARRETE N° 40 - 2015
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

Travaux d'inspection du Pont de l'A31
Depuis RD 40B par ARTEIS pour la DIR EST

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande d'arrêté en date du 30 mars 2015 formulées par Monsieur Clément BAUMONT de la société **ARTEIS Ingénierie, sise 1 Impasse de la Cure à AUDELANGE (39700)**, pour effectuer des travaux d'inspection du Pont de l'autoroute A31 par le biais d'une nacelle positive mise en station sur la Route de Millery- RD40B, pour le compte de la DIR EST, le jeudi 25 juin 2015, impactant le réseau routier pendant une heure environ avec la mise en place d'un alternat manuel par piquets K10 assuré par le Conseil Départemental,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société **ARTEIS Ingénierie, sise 1 Impasse de la Cure à AUDELANGE (39700)**, est autorisée à effectuer des travaux d'inspection du Pont de l'autoroute A31 par le biais d'une nacelle positive mise en station sur la **Route de Millery RD40B** pour le compte de la DIR EST,
le jeudi 25 juin 2015,

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, le réseau routier sera impacté pendant une heure environ avec la mise en place d'un alternat manuel par piquets K10 assuré par le Conseil Départemental.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par la société ARTEIS et le Conseil Départemental.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La société ARTEIS,
- Le Conseil Départemental (DITAM),
- Affichage.

MARBACHE, le 04 juin 2015

Le Premier Adjoint,
Henri CHARPIN

